Rapport

présenté par M^r Louis Bock président du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale du 15 Février 1875.—

Messieurs,

Votre Conseil d'Administration, en se conformant aux Statuts, vient vous rendre compte des opérations et des résultats de l'exercice de l'année 1874.

Les opérations se sont élevées au chiffre de Fr. 38.696.115.85 représentés par l'entrée au portefeuille de 63004 effets.

Les Frais Généraux ont été de Fr. 48.678.50 et restent de Fr. 1043.50 au dessous des prévisions du Budget.

Le Compte d'effets en souffrance était débiteur au 31 décembre 1873 de ..... Fr. 7282.73—
dont il faut déduire les rentrées opérées en 1874 . 4293.61
Il reste donc débiteur au 31 décembre 1874 de Fr. 2989.12
dont la rentrée est assurée.

Enfin, le Bénéfice net de l'exercice 1874 est de Fr. 121.539.95 y compris la somme de Fr. 5464.06 Solde du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1873—

La parfaite régularité de la Comptabilité dont résultent ces chiffres, ainsi que la clôture des opérations, ayant été constatées pour deux Membres du Conseil d'Administration en présence d'un Membre du Comité de Censure, nous vous proposons la répartition suivante du Bénéfice de Frs 121539.95—

Fr 104000.— aux actionnaires, qui ont touché à valoir Fr. 10— pour action soit Fr. 16000.— en Juillet dr. et qui auront à toucher Fr. 55— par Action = 11 % —

„ 88000.— à la caisse du Comptoir, contre présentation de leurs titres à partir du 17 c.

104.000.— somme égale

ce qui porte le dividende total, pour 1874, à 13 p.% du montant des actions.

F. 7607.60 au directeur, pour son intérêt de 10 pour cent sur le bénéfice net de F. 121.539.95 réduit pour lui à Fr. 76.075.89 par la déduction de l'intérêt

Fr 111607.60 sur le Capital, sur les fonds de réserve, et du

Fr 111.607.60 | solde du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1873.—
Fr 99235 | solde restant au crédit de Profits et Pertes
Fr 121539.95 | somme égale

Bien que les résultats de l'année 1874 soit resté inférieurs à celui de 1873— dont les causes tiennent à une certaine diminution des opérations et à l'abaissement de l'Escompte, nous ne pouvons que rendre hommage à l'intelligente activité dont M^r le Directeur n'a cessé de faire preuve, ainsi qu'au travail soutenu de ses collaborateurs, et nous aimons à penser que l'Assemblée Générale partagera ce sentiment.

Nous aurons, Messieurs, à renouveler statutairement le tiers des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Censure. Les Administrateurs sortants sont:

MM. Alfred Kullmann,
Eugène Koechlin
Jean Mantz fils
Louis Hugenin;

Le censeur sortant est M^r Jean de Frédéric Schoen.

Tous ces Membres étant rééligibles, nous vous proposons la réélection de MM. Kullmann, Eugène Koechlin, Mantz fils et Schoen, ainsi que la nomination de M^r Fritz Koechlin, comme Administrateur, en remplacement de M. Louis Hugenin, que nous proposons comme censeur, en remplacement de M^r Fritz Koechlin.

Vous vous associerez, nous en avons la conviction, à nos sincères regrets de ce que la mort nous ait encore enlevé, en 1874, deux excellents et dignes collaborateurs: MM. Edouard Vaucher — l'un des fondateurs du Comptoir d'Escompte, dont les conseils éclairés et l'intérêt qu'il a constamment porté à la prospérité de notre établissement, devront être consignés avec un sentiment de vive reconnaissance — et M. Henri Zetter.

Nous avons l'honneur de vous proposer, en remplacement de feu M^r E. Vaucher:

M^r. Robert Meyer, associé de la maison E. Vaucher l^o

et M. Emile Gluck, fils.
en remplacement de feu M. Henri Zetter.
Monsieur Mantz-Blech est prié de vouloir bien prendre la parole, en sa qualité de censeur.

Henry Bos

Rapport présenté par Monsieur Mantz Blech au nom du Comité de Censure.

Messieurs,

Le Comité de censure a assisté régulièrement aux réunions mensuelles du comité d'administration il a de plus vérifié sous les mois le portefeuille et la caisse; il a constaté que le travail dans les bureaux se fait avec exactitude et avec zèle.

Il nous semble inutile de répéter ici les chiffres qui résultent du compte rendu si complet et si lucide de M. le président, le comité de censure adhère complètement aux propositions dont il vient de vous être donné connaissance, nous vous proposons Messieurs des remerciements à M. le président et à messieurs des membres du Comité d'Administration pour la sollicitude éclairée et vigilante avec laquelle ils veillent aux intérêts de la société, nous vous engageons de plus à adresser des remerciements à M. le Directeur pour son zèle intelligent et son dévouement à notre société et d'y comprendre aussi MM. les employés du Comptoir qui remplissent leur devoir avec assiduité et zèle. —

F. Mantz

Procès Verbal

L'an Mil huit cent soixante quinze, le quinze février, l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du Comptoir d'Escompte de Mulhouse, convoquée par le Directeur en conformité de l'art. 45 des Statuts et en outre par lettres à domicile, s'est réunie dans la Salle de la Bourse

La liste des Actionnaires possédant les 1600 actions émises est déposée sur le Bureau, conformément à l'art. 44 des Statuts

A dix heures et demie, Soixante trois actionnaires (dont plus de 50 étrangers aux Conseils d'Administration et de Censure) présents ou représentés, possesseurs de huit cent vingt Actions, ayant signé la feuille de présence, l'Assemblée est régulièrement constituée aux termes de l'art. 48 des Statuts.

M. le président du Conseil d'Administration préside l'Assemblée.

La feuille de présence constatant que les deux plus forts actionnaires présents sont MM. Pierre Oberry et Jean Faucher. le Président les proclame scrutateurs et les prie de prendre place au Bureau.

Le Bureau ainsi constitué, désigne M. Alfred Kullmann, pour secrétaire.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport fait au nom du Conseil d'Administration sur les opérations du Comptoir pendant l'année.

Ce rapport est suivi de celui de M. Mantz Blech au nom du Comité de censure.

Aucune réclamation n'ayant été faite, l'Assemblée adopte à l'unanimité, les rapport et ses conclusions.

Le Président invite ensuite l'Assemblée à voter le renouvellement partiel du Conseil d'Administration et du Comité de Censure.

MM. Alfred Kullmann, Eugène Koechlin, J. Mantz fils } administrateurs sortants par rang d'ancienneté et M. L. de F. Schoen, censeur sortant, sont réélus à l'unanimité.